



**Commune de Chens sur Léman
Haute Savoie**



D 2026 - 27

Conseillers en exercice :	23
Conseillers présents :	21
Conseillers votants :	22
Dont un pouvoir	
Monsieur le maire ayant quitté la salle	

Date de la convocation du conseil
municipal : 14 avril 2026

**OBJET : BUDGET PRINCIPAL –
APPROBATION DU COMPTE
FINANCIER UNIQUE 2025**

**DELIBERATION DU CONSEIL
MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un
avril, le conseil municipal de la
commune de Chens sur Léman dûment
convoqué, s'est réuni en session
ordinaire à la mairie, sous la présidence
de Monsieur Jérôme TRONCHON,
maire,

**PRESENTS : PARIS A. MORAND F.
BAARSCH C. de PROYART A. ZANNI F.
PLEYNET J.P.CHANTELOT C. BILLARD
G. LAFFONT V. MOUTHON S.
CONSTANTIN V. DE GELDER M.
GAZARYAN E. GEROUDETA. VIRGILI J.
RODRIGUES LAURO D. RENAULT A.
CHANTELOT L. RACINE FREIXENET M.
GUY E. VEYRAT V.**

**EXCUSÉ : BALBO A. « pouvoir à VEYRAT
V. »**

Est élue secrétaire de la séance : PARIS A.

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu l'article 205 de la loi de finances n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 pour 2024
généralisant le compte financier unique (CFU) au plus tard sur l'exercice 2026 ;

Vu la délibération n° 2023-96 du 05 décembre 2023 portant sur l'expérimentation du
compte financier unique (CFU) en lien avec la direction départementale des finances
publiques (DDFIP) ;

Vu l'avis de la commission de finances réunie les 08 et 16 avril 2026 ;

Vu le rapport de présentation du compte financier unique pour l'année 2025 de la
commune ;

Vu le compte financier unique 2025 de la commune ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion,
par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;



Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Monsieur le maire ayant quitté la salle,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Monsieur le maire n'ayant pas pris part au vote,

APPROUVE le compte financier unique 2025 du budget principal de la commune de CHENS SUR LEMAN comme suit :

Libellé	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		3 301 425,57				3 301 425,57
Opérations exercice	6 507 132,39	3 310 913,46	3 126 050,26	4 694 310,71	9 633 182,65	8 005 224,17
Total	6 507 132,39	6 612 339,03	3 126 050,26	4 694 310,71	9 633 182,65	11 306 649,74
Résultat de clôture		105 206,64		1 568 260,45		1 673 467,09
Restes à réaliser	758 041,21	1 056 496,65			758 041,21	1 056 496,65
Total cumulé	758 041,21	1 161 703,29		1 568 260,45	758 041,21	2 729 963,74
Résultat définitif		403 662,08		1 568 260,45		1 971 922,53

DONNE pouvoir à Monsieur le maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Chens sur Léman, les jour, mois et an ci-dessus

Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme
Le secrétaire
Audrey PARIS

Le maire
Jérôme TRONCHON

